

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 29 (1983)
Heft: 8-9

Rubrik: Revue de presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



canton d'argovie

La N.S.H. et les 700 ans de la Confédération

Le traditionnel séminaire de Lenzbourg de la Nouvelle Société Helvétique (N.S.H.), a été consacré à la contribution que cette organisation pourrait apporter à la célébration, en 1991, du 700^e anniversaire de la Confédération.

Comme l'a déclaré l'ancien conseiller national Alois Hürlimann, qui préside la commission « CH 91 », il importe d'utiliser à bon escient les dix-huit mois qui restent jusqu'à la fondation de la société organisatrice. Les quelque soixante participants ont dressé une liste d'idées dont cinq thèmes se sont dégagés : recueillir des idées au sein de la population, faire participer la jeunesse ainsi que les Suisses de l'étranger, développer une idée porteuse susceptible de se concrétiser pour tout un chacun, faire collaborer les différentes régions linguistiques.

La N.S.H. va maintenant travailler sur ces thèmes. Le séminaire de Lenzbourg y sera à nouveau consacré en 1984. Il s'agira alors de décider des actions à engager afin de susciter un dialogue national.



canton de bâle



Les archives de Stravinsky à Bâle

Elles ont été achetées aux Etats-Unis par Paul Sacher pour 5,25 millions de dollars

Prochainement, les archives d'Igor Stravinsky (116 cartons de lettres et souvenirs, 226-casiers de manuscrits inédits) quitteront définitivement les Etats-Unis pour la Suisse : la Fondation Paul Sacher, de Bâle, a en effet offert, aux héritiers qui cherchaient à les vendre, la somme de 5,25 millions de dollars (environ 11 millions de francs suisses), soit beaucoup plus que ce que pouvaient offrir les universités américaines intéressées, la célèbre Pierpont Morgan Library de New-York et la New-York Public Library (qui ne disposaient respectivement que de 3,75 et 2,2 millions de dollars).

Cette somme fabuleuse a été atteinte, selon le « New York Times », en moins de deux mois, la Fondation Sacher ayant à l'origine proposé 3,5 millions de dollars pour acquérir ces archives, qui peuvent être considérées comme l'une des collections les plus impor-

tantes du XX^e siècle en ce qui concerne l'histoire de la musique, de la danse et de la littérature.

Cette extraordinaire collection de documents est appelée à s'intégrer dans un immeuble de la vieille ville de Bâle, sur la Münsterplatz, acheté par Paul Sacher et actuellement en rénovation. L'immeuble, dont le dernier résident était l'historien Werner Kaegi (éditeur de Jakob Burckhardt), possède déjà une bibliothèque de 20 000 volumes. L'apport des archives Stravinsky fera de ce musée de manuscrits musicaux le plus important d'Europe, voire du monde, si l'on en croit la « Basler Zeitung ».

Les archives Stravinsky seront en Suisse dans moins de deux mois. La Fondation Sacher en entreprendra alors l'inventaire, qui devrait être terminé lors de l'ouverture de cette bibliothèque, prévue en automne 1984. Destinée aux savants — qui auront accès aux documents par microfilms — la maison le sera aussi au public, deux locaux d'exposition étant prévus.

Rappelons que Paul Sacher, âgé aujourd'hui de 77 ans, est l'un des plus importants mécènes de son temps, et que son immense fortune lui a permis de commander une quantité considérable d'œuvres aux compositeurs du XX^e siècle parmi les plus grands. Pour n'en citer que quelques-uns : Bartok, Hindemith, Honegger, Frank Martin, Stravinsky... En achetant les archives Stravinsky, il ne fait sans doute pas très plaisir aux Américains — qui ont tout mis en œuvre pour tenter de les conserver. En revanche, il offre à la Suisse un cadeau inestimable, non seulement pour les visiteurs de cette future « bibliothèque Stravinsky », mais aussi, et peut-être surtout, pour les publications inédites et les travaux qu'elle permettra aux musicologues et historiens d'entreprendre à Bâle.

Jean-Claude Poulin
Journal de Genève



canton de berne

Les Bernois retrouveront-ils leur trésor volé au XVIII^e siècle ?

Napoléon Bonaparte a décidément laissé bien des mécontents en Suisse. Après la commune de Bourg-St-Pierre en Valais, où une facture non réglée continue à faire couler de l'encre, ce pourrait être cette fois au tour du canton de Berne de se porter partie plaignante et de réclamer son dû auprès des autorités compétentes.

L'objet du litige : « l'Orient », le navire amiral de la flotte de Napoléon coulé par les Britanniques au large des côtes égyptiennes en 1798, dont l'épave a été découverte à la fin

du mois de juin dernier par l'Egypte. Objet du litige, car la flotte envoyée par Napoléon en Egypte avait pu être financée grâce au trésor de l'Etat de Berne, trésor que les Français ont séquestré en mars de la même année. Des preuves formelles l'attestent. Il reste à savoir si le canton entreprendra les démarches nécessaires pour retrouver ce qui lui a été dérobé à la fin du XVIII^e siècle. « Nous devons examiner ce cas sous son aspect juridique » a notamment déclaré Kurt Nuspliger vice-chancelier. « Une demande est envisageable » a-t-il ajouté.

Kurt Nuspliger est cependant d'avis qu'à ce niveau se posent des questions de droit international, qui sont du ressort du Département fédéral des Affaires Etrangères (D.F.A.E.). Aucune prise de position n'a pu être obtenue auprès de ce Département.

Il faudra de toute manière attendre le mois d'août, lorsque les travaux de sauvetage du navire commenceront. Parallèlement à ces travaux, les recherches en vue de retrouver les autres navires français coulés ce même jour — le 1^{er} août 1798 — par l'amiral Nelson se poursuivront. Selon le chef de l'expédition, le Français Jacques Dumas, ces travaux dureront deux à trois ans encore.

Ils se pourraient que ces recherches permettent de retrouver la frégate « Guillaume Tell » dans laquelle avait été embarqué le trésor. Dans ce cas, les Bernois pourraient espérer, 200 ans après les événements, remettre la main sur l'argent qui leur fut volé.

Emmental géant produit à Langenthal

Digne du Livre des Records, la plus grosse meule de fromage d'Emmental a été présentée à Langenthal. Son poids : 240 kilos. Le précédent record, établi en 1956 par un fromager d'Iffwil n'était que de ... 140 kilos. C'est une fromagerie de la ville qui a fait fabriquer auprès d'un fromager lucernois cette meule géante, pour fêter dignement l'inauguration de ses nouvelles installations. Pour produire cette meule géante, Franz Stöckli, le fromager, a utilisé 2 933 kilos de lait, beaucoup de savoir-faire, un moule construit spécialement et l'aide de deux collègues musclés. Cette meule a dû être confectionnée dans une ancienne fromagerie car, comme l'a déclaré Franz Stöckli, « il a fallu travailler uniquement à la main, ce qui n'est plus possible dans les entreprises modernes ». Le fromage sera vendu au détail dans une grande surface et l'argent ainsi recueilli sera utilisé à des fins caritatives.

Le cor des Alpes à l'honneur au pays de Galles

Un joueur de cor des Alpes, M. Veli Christen, de Berne, a remporté l'un des prix

décernés par le festival de musique folklorique qui vient de se tenir à Llangollen, au pays de Galles.

Informaticien de profession, M. Christen est membre du club bernois de jodel. Il lui a fallu quatre ans d'apprentissage et une dizaine d'années de pratique avant de voir consacrer sa virtuosité.

Pour utiliser un instrument qui mesure 3,36 m, il est indispensable d'avoir beaucoup de souffle et de contrôler parfaitement sa respiration, a observé l'instrumentiste. Il a reconnu qu'il y parvenait parce qu'il ne fumait pas.

« Voiture-club » une nouvelle offre des BLS

Nouvelle offre des BLS (Berne-Lötschberg-Simplon). Il est désormais possible de louer une « voiture-club » pour des mariages, assemblées ou autres réunions. Achetée à la société Bodensee-Toggenburg-Bahn (BT), cette voiture a été inaugurée officiellement à Anet.

Par cette offre, les BLS ont « essayé de combler une lacune dans leur politique de marché » comme l'a déclaré Otto Käppeli, représentant de la société. Plutôt que de construire eux-même une « voiture-club », les BLS ont jugé plus rentable d'acheter une voiture restaurant des BT et de la transformer dans leurs propres ateliers à Bönigen. Divisée en trois parties (voiture restaurant, bar et cuisine) la voiture-club peut accueillir quarante personnes. Les installations techniques permettent de l'atteler aux compositions traditionnelles comme aux nouvelles compositions pendulaires des C.F.F. En outre, la voiture a été équipée d'un pantographe, afin de pouvoir être utilisée de manière autonome.

La Bourgeoisie de Berne un anachronisme bien vivant

par

Camille Foetsch et Hans Trachsel de l'ATS

« La Bourgeoisie de Berne doit sa survivance à sa capacité d'ouverture à la société moderne » déclarait M. T. von Erlach, chancelier de la Bourgeoisie. Il n'en demeure pas moins que cette vénérable institution doit aussi à une grande discrétion le léger halo de mystère qui l'entoure aux yeux du profane. Elle est surtout demeurée un instrument politique d'origine patricienne du maintien de la tradition bernoise et des valeurs du passé, instrument assorti de l'esprit libéral et éclairé de ceux qui ont un pouvoir assuré. Puissante à Berne, la Bourgeoisie — signe particulier — reste une institution « ouverte » et se distingue des bourgeoisies d'autres villes helvétiques par un dynamisme renforcé encore par l'existence des corporations, membres et entités autonomes de la Bourgeoisie.

Comme le soulignait T. von Erlach, depuis sa séparation avec la commune de Berne en 1832, la Bourgeoisie a toujours entretenu des

liens privilégiés avec les autorités politiques communales. Elle s'est montrée prête, immédiatement, à apporter son assistance à la commune qui ne disposait guère de moyens lorsque la bourgeoisie s'en est séparée. Et l'entente se poursuit aujourd'hui, en dehors de conflits partisans. Si la Bourgeoisie de Berne se situe en dehors des partis, elle n'en conserve pas moins en son sein deux « partis » ou tendances, mais si peu différenciés qu'elles ne valent que par l'animation des esprits qu'elles engendrent. Travaillant en collaboration avec l'administration municipale, la Bourgeoisie de Berne possède des structures politiques simples : un parlement, le grand Conseil (52 membres), un organe exécutif, le petit Conseil (15 membres). Une série de commissions (finances, comptes, terrains, patrimoine, etc) complètent l'édifice et permettent à la Bourgeoisie de gérer et de s'étendre dans ses domaines de prédilection, les affaires sociales et la culture.

Comment devient-on bourgeois de Berne ?

Signe particulier de cette bourgeoisie, elle est « ouverte », ouverte aux ressortissants d'autres cantons aussi bien qu'à des étrangers, relève-t-on au siège de l'institution, au cœur de la vieille ville bernoise. Le droit est lié à la personne et non pas au lieu. Il n'est pas nécessaire non plus d'être membre d'une corporation : depuis 1888, quiconque possédant des intérêts familiaux, professionnels sérieux à Berne, outre « une bonne santé », précise M. von Erlach, peut demander son adhésion. L'adhésion n'est pas liée à une profession ni à une profession de foi. Le candidat devra néanmoins s'acquitter d'une somme de 9 000 francs pour se retrouver parmi les 14 000 bourgeois de Berne.

Il n'est guère de domaine où la Bourgeoisie n'étende ses activités et son influence. Dans les affaires sociales, elle possède un hôpital — l'Hôpital des Bourgeois, dans le centre de la ville, dont la restauration en voie d'achèvement aura coûté quelque 23 millions —, un home pour personnes âgées, un orphelinat ; elle participe aussi à la fondation en faveur des drogués (« Contact »). Très active dans le domaine culturel, la Bourgeoisie de Berne entretient, possède, en tout ou partie, gère, des institutions telles que le Musée d'histoire naturelle, le Musée d'histoire, la Bibliothèque de la Bourgeoisie, le Casino. Elle soutient un nombre d'activités culturelles, des expositions, le théâtre. Par ailleurs, ses membres siègent pour certains également au Conseil de ville, au grand Conseil ou au Conseil d'Etat.

Autofinancement

La Bourgeoisie de Berne est riche. Terrains, propriétés, forêts (beaucoup de forêts), bâtiments en ville, desquels elle tire l'essentiel de ses revenus. Ce qui lui permet le partage des tâches avec la commune de Berne et d'assu-

mer une part assez lourde de tâches sociales et culturelles au profit non seulement de ses membres, mais de l'ensemble de la population bernoise.

Sur les traces des émigrés bernois aux U.S.A.

par Hans Trachsel de l'ATS

Emigration, mot magique. Il évoque l'aventure, le départ, la carrière réussie ou le départ pour toujours. Pour tous ces cas l'histoire de l'Europe fournit des exemples. C'est peut être à cause de la fascination de ce mot que l'annonce d'un voyage intitulé « sur les traces des émigrés bernois aux U.S.A. », organisé par un bureau de voyages bernois, a trouvé un écho si large. Pour la moitié des 140 participants, ce fut le premier voyage important à l'étranger. Ils eurent l'occasion de constater que les ans et l'influence d'autres civilisations n'avaient que peu altéré les coutumes encore en usage de ce côté-ci de l'Atlantique, coutumes liées à une pratique religieuse assidue, sensible surtout chez les baptistes.

La démonstration en fut donnée par les habitants de Berne dans l'Indiana. Cette localité de 3 300 habitants possède la plus grande église mennonite du monde. Descendant des 70 baptistes partis de Moutier en mars 1852 pour fonder là la localité, Sherman et Rebecca Stucky, ayant tous deux atteint la septantaine aujourd'hui, avaient décidé de faire de la visite de l'église un événement : tout d'abord, « Becky » joua à l'orgue une pièce de Bach. Jusque-là rien de bien particulier. Ce qui suivit le fut davantage : Sherman prit un cor des Alpes et joua, accompagné de sa femme à l'orgue, « Amazing grace ». Etonnement tout d'abord puis applaudissements nourris des « cousins » européens.

On dit à Berne que l'église, où peuvent prendre place 800 fidèles, est pratiquement pleine tous les dimanches. L'office religieux représente à Berne un élément très important de la vie en société.

Le folklore suisse a été à l'honneur fin juillet avec les « Swiss Days » dont le programme va de la musique folklorique, danses en costumes traditionnels, jodel, à une représentation de Heidi. Les armoiries cantonales et suisses aux murs de plusieurs maisons et les géraniums ne sont pas les seuls témoins de la Suisse : Berne foisonne de noms tels que Flueckiger, Habegger, Liechty, Stucky, Lehman, Minger, Stauffer, Moser et Reusser, des noms à l'orthographe parfois légèrement adaptée. Le président de la commune, Gaylord Stuckey, ne parle pas l'allemand mais pour recevoir ses hôtes, il a fièrement revêtu l'habit d'armalli.

Une secte dissidente des baptistes originaires du canton de Berne, celle des amiches, est née en Pennsylvanie. Les amiches vivent aujourd'hui dans le sud-est de la Pennsylvanie ainsi qu'à Berne dans l'Indiana. Ce sont les descendants des quelques 4 000 baptistes

qui suivirent, au XVIII^e siècle, le missionnaire Jakob Ammann d'Erlenbach dans le Simmental, dans son exil en Pennsylvanie. Les baptistes étaient à l'époque persécutés dans le canton de Berne en raison de leur refus du baptême et de leur conception différente de la Réformation.

La doctrine particulièrement austère prêchée par Jakob Ammann conduisit à la rupture avec les baptistes. Les amiches vivent aujourd'hui encore comme leurs ancêtres au XVIII^e siècle. Leurs vêtements sont de couleur foncée, les hommes portent un chapeau à large bord et les femmes un petit bonnet à dentelle. L'agriculture est la seule occupation permise chez les amiches, les nouveautés de la technique et les voitures sont bannies de leur monde. Ce qui frappe dans l'Amishland, ainsi se nomme la région de Lancaster en Pennsylvanie, ce sont les carrosses attelés à un cheval (buggies) avec lesquelles se déplacent les amiches.

Les amiches ont leurs propres écoles, refusent avec succès de verser des primes d'assurances sociales, n'effectuent pas de service militaire et pratiquent leur culte chez eux dans les fermes. Quelque 50 000 amiches vivent aux Etats-Unis et leur nombre irait en augmentant.

Plus suisse que la Suisse, c'est ce que l'on dit de New Glarus dans l'état du Wisconsin même si ses 1 500 habitants sont en passe de perdre leur « Schweizerdeutsch » d'origine. Mais dans le musée local rien ne manque pour rappeler le souvenir des 108 fondateurs de la ville venus s'établir dans cette région en 1845. D'autres éléments rappellent la Suisse à New Glarus dans le « Swissconsin », sobriquet parfois employé pour désigner le Green County, le district dans lequel se trouve New Glarus : les jeux de Heidi et de Tell, les festivités de la Fête nationale, le club de jodel, le chœur d'homme et le style « chalet » des habitations.



canton de genève

Un jet d'eau étroitement surveillé

Tout le monde admire le jet d'eau de Genève, mais peu de gens savent qu'un retraité des services industriels le surveille en permanence.

Il a pour instruction de l'arrêter lorsque les conditions atmosphériques sont défavorables. Une girouette avec anémomètre lui indique la vitesse et la direction du vent. Le puissant jet, qui peut atteindre presque 150 mètres, est coupé lorsque des gouttes se font sentir sur le quai, par temps de bise, et lorsque le vent est trop fort. On l'arrête aussi lorsqu'il pleut, si la navigation à l'entrée de la rade est mise en danger, enfin lorsque le temps est tellement gris qu'on ne le voit plus...

Le premier jet d'eau a fonctionné en 1886 à Genève. Il s'agissait en fait d'une soupape de sûreté pour l'usine électrique de la Coulouvrenière.

En 1891, un autre jet d'eau, de 90 mètres, fonctionna pour la première fois dans la rade, comme attraction touristique.

Le jet actuel date de 1948. C'est une installation technique fort complexe. Il fallut construire un caisson de 9 mètres de diamètre contenant les pompes, deux engins de 16 tonnes. La vanne de sortie a fait l'objet de calculs savants pour que le jet soit bien visible, puissant et vertical, sans toutefois manquer de panache. La tuyère a un diamètre de 16 cm. Des installations d'éclairage tout aussi complexes permettent de l'illuminer soit par bise soit par temps de vent.

Enfin, un service d'entretien est nécessaire et, en dépit du grillage qui le protège, des inconnus ont récemment réussi à le saboter en bétonnant l'orifice. Mais le jet genevois pisse de nouveau de plus belle, au point d'éveiller la convoitise d'autres cités comme New-Geneva (U.S.A.), qui aimeraient bien disposer aussi d'une telle attraction.

ANNIVERSAIRE

René Payot serviteur de la vérité

11 avril 1919. Le délégué du peuple aux Affaires étrangères de l'Etat populaire de Bavière signe un laissez-passer : « Monsieur l'écrivain René Payot reçoit de moi l'autorisation d'envoyer ses télégrammes à Genève sans les faire censurer ; car il est un serviteur de la vérité (denn er ist ein Diener der Wahrheit) ».

Vingt ans plus tard, on peut lire dans un procès-verbal du conseil d'administration du « Journal de Genève » : « René Payot voit courir le vent ». (On était à la recherche d'un rédacteur en chef). Trente ans encore, et Georges Pompidou, président de la République, écrit au « Journal de Genève » : « J'ai appris avec tristesse la mort de M. René Payot qui avait, par sa compétence et sa générosité, donné au « Journal de Genève » une renommée et une influence qui dépassaient de loin les frontières de la Confédération helvétique ».

Trois dates, trois jalons, et entre ces jalons cinquante ans de vie entièrement consacrée au journalisme. « Le journalisme nous disait-il avec une indifférence souveraine pour nos questions matérielles, n'est pas un métier, c'est une vocation ». On dira qu'il avait beau jeu. Il est vrai qu'il était, comme on dit pudiquement, à l'abri du besoin. Mais il n'a jamais voulu monnayer son talent. « Mon verre est petit, disait-il, mais je bois dans mon verre ». Il faisait durer jusqu'à la trame ses chapeaux, ses cardigans et sa voiture, et ce que le fisc appelle les « signes extérieurs de richesse » étaient pour lui une marque de vulgarité.

Ce n'était pas, pour autant, un franciscain. Entre son expédition dans la Bavière révolutionnaire de l'armistice, et sa désignation comme rédacteur en chef du « Journal de Genève », se situe une phase ascensionnelle dont on ne peut mesurer la dureté que si l'on se souvient de la raideur de la société genevoise de l'époque. Il n'en était pas. Il s'y est imposé, seul, Roi ne puis, prince ne daigne, Rohan suis. Il était René Payot, cela devait suffire. Et cela a suffi.

Par sa seule intelligence, il a imposé son jugement. Par son sens aigu de la manière (« on peut tout dire, mais il y a la manière »), il a progressivement ouvert les horizons du public de son journal pour lui faire accepter les bouleversements d'un monde nouveau : Bandoeng et l'émergence du tiers monde, le nationalisme algérien, la fin de l'empire français d'Extrême-Orient. Ceux qui l'ont rejoint après la guerre ont eu la tâche facile : la brèche était faite. On pouvait explorer librement les thèmes nouveaux de la coopération internationale, s'interroger sur les limites du libéralisme économique intégral, on n'était repris que sur les excès : « Rappelez-vous Talleyrand... ».

A la veille de sa mort, et sachant qu'il allait mourir, il nous a laissé deux consignes. Deux consignes, et un regret : « Je ne veux pas d'obsèques publiques. Seule la modestie est convenable, nous devons être modestes jusqu'au bout ». Et puis : « Dites aussi que j'ai lutté toute ma vie pour la liberté. Il faut respecter la liberté sinon elle se venge toujours ». Et le regret, qui dit bien ce que fut le sens de sa vie : « Le plus dur, voyez-vous, c'est de ne plus écrire ».

Bernard Béguin
Journal de Genève

Le Musée du Vieux Genève s'installera dans la maison Tavel

La restauration de la plus vieille maison genevoise coûtera une quinzaine de millions

La restauration de la Maison Tavel est en bonne voie ; pour fêter la fermeture du toit, une manifestation était organisée dans les combles, en présence de M. Claude Ketterer, conseiller administratif, des architectes, maîtres-d'œuvre, ouvriers et restaurateurs. On salua même la présence de M. Schmid, président de la Commission fédérale des Monuments et des Sites : ce n'est pas n'importe quel bouquet de chantier que celui de la plus vieille maison de Genève !

En restaurant cette antique maison, la Ville (qui l'a rachetée à l'Etat de Genève en 1963), met en valeur un patrimoine architectural incontestable, mais aussi favorise une activité culturelle au centre de la Vieille Ville. En effet, les étages abriteront le Musée du Vieux-Genève, tandis qu'une salle, construite sous le jardin, accueillera des réceptions, des conférences, des expositions.

Le Musée comprendra tout ce qui est relatif à l'histoire de Genève et de ses habitants : au rez-de-chaussée, des vestiges anciens tels que cheminées, dallages, plafonds, fragments et peintures murales du XIV^e siècle, ainsi que des vestiges de l'époque médiévale. Les 1^{er} et 2^e étages permettront d'apprécier les valeurs bourgeoises de la fin du XVIII^e et du XIX^e siècles, ainsi que la production et les créations locales dans le domaine des arts appliqués (poteries, étains, argenterie, mobilier), et le développement urbain de Genève. Les combles aménagés recevront une grande maquette représentant Genève en 1850, actuellement connue de tous les Genevois sous le fameux nom de « Relief Magnin ».

Dans le jardin, une citerne du XVII^e siècle, unique dans la Vieille Ville, a été mise à jour, elle sera maintenue, on pourra la visiter de l'intérieur. La mise à disposition du futur musée a été prévue pour l'été 1985.

Une quinzaine de millions seront nécessaires pour mener à bien la restauration de la Maison Tavel. L'un des soucis des restaurateurs aura été de conserver la trace des différentes rénovations qui sont intervenues aux époques précédentes. C'est ainsi que, dans la grande salle des combles, toute de bois et de poutres, les nouvelles structures de soutien sont en métal, pour bien souligner leur appartenance au XX^e siècle...

Citons aussi, par exemple, les deux niveaux des caves monumentales de l'époque romane, héritière d'un apport considérable d'architecture de Syrie, d'Asie Mineure ou de l'art byzantin, qui lui-même prolonge en quelque sorte l'art égyptien.

Au printemps 1981, une tour romane du XI^e siècle a été mise à jour ; de forme carrée, elle témoigne du rôle protecteur que jouait cette maison forte : les travaux ont également permis plusieurs découvertes archéologiques.

En installant le Musée du Vieux-Genève à la Maison Tavel, c'est en quelque sorte l'histoire de la cité de Calvin que l'on retrouve implantée en un lieu historique auquel sont attachés les Genevois.

Cda

Quelques repères

1303 — La Maison Tavel est mentionnée dans les textes pour la première fois.

1334 — Un incendie ravage la maison, mais épargne les caves. La reconstruction interviendra rapidement après ce sinistre. La majeure partie des murs de façade et les têtes sculptées remontent à cette période (2^e tiers du XIV^e siècle).

XV^e-XVII^e siècle — Nombreux remaniements, à l'intérieur comme à l'extérieur, suite aux changements de propriétaires et d'affectation.

Fin XVII^e - début XVIII^e siècle - Les transformations effectuées par la famille Calandrini, propriétaire, donnent au bâtiment son aspect définitif.

1923 — La maison est classée monument historique.

1963 — Acquisition par la ville.

Mars 1979 — Votation du crédit de restauration et d'aménagement du futur musée consacré à la Genève ancienne.

Octobre 1979 — Ouverture du chantier.



canton des grisons

Le premier centre-Kneipp de Suisse est ouvert à Passug

Renaissance pour le centre de cure de Passug (GR), qui était fermé depuis plusieurs années. L'ensemble des bâtiments vient d'être rénové pour la somme de 3 millions de francs. Ils ont été conçus pour accueillir le premier centre-Kneipp de Suisse. L'inauguration officielle du centre de cure et de l'hôtel a eu lieu récemment à Passug.



canton du jura

Les soixante SACS du canton du Jura ou comment on achète un château pour 1 800 francs

Si le canton du Jura doit connaître un jour une république indépendante, ce sera peut-être celle du château de Soyhières et de ses SACS à l'esprit frondeur. Les SACS, une poignée d'hommes au caractère intempestif qui sont, depuis bientôt soixante-cinq ans, les heureux propriétaires du château de Soyhières, à la sortie de Delémont, en direction de Bâle.

Plus prosaïquement, ce sont les membres de la Société des amis du château de Soyhières, mais l'ambiguïté de l'abréviation est des plus volontaires. Ils sont une soixantaine maintenant, ils étaient quatorze membres fondateurs, dont trois sont encore en vie.

Le château

L'origine du château de Soyhières n'est pas très claire, mais cela n'est pas important. Situons-là au XI^e siècle. Il devait être détruit par les Autrichiens en 1499, pendant les guerres de Souabe. Il faudra attendre jusqu'au XIX^e siècle pour que quelqu'un s'en occupe : Auguste Quiquerez, dont on a célébré le centième anniversaire de la mort l'an dernier. L'ingénieur des mines, l'homme politique et le chercheur que fut Auguste Quiquerez consacra en effet toute sa vie au château dans des travaux de recherche et de restauration. Il y repose d'ailleurs depuis le 29 mai 1937.

Pour 1 800 francs

En fait, le château de Soyhières n'est pas

une somptueuse demeure mais une maison forte avec une citerne creusée dans le roc. Et son histoire au XX^e siècle est celle d'un rêve d'enfant. Avant la première guerre mondiale, Etienne Philippe, de Delémont, qui allait devenir conseiller national et est aujourd'hui âgé de 81 ans, était attiré par cette ruine. A quinze ans, il alla voir le monument avec un ami mais la porte était fermée. Ils s'en allèrent trouver la fille d'Auguste Quiquerez pour lui faire part de leur intention de rénover le château mais essuyèrent un refus. Ils eurent plus de chance un peu plus tard, à la mort de la demoiselle, avec le nouveau propriétaire qui accepta de vendre le château pour 1 800 francs.

Si la Sacquerie (Société des amis du château de Soyhières) fut fondée en 1920, elle dut presque immédiatement changer de responsables car ceux-ci étaient mineurs et ne pouvaient signer l'acte de rachat. Mais les premiers reprirent presque aussitôt le pouvoir qu'ils avaient dû prêter.

L'archiduc d'Autriche

Des obligations de quinze francs furent lancées pour financer le rachat. Elles eurent un grand succès et la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bâle en acheta pour 300 francs. Une obligation fut même envoyée contre remboursement à l'Archiduc d'Autriche Eugène qui résidait à l'Hôtel des Trois Rois, à Bâle. Il paraît qu'elle n'a jamais été payée.

Le travail pouvait alors commencer. Un travail de mise en valeur et de reconstruction, qui devait s'achever en 1956. Pendant de longues années, seule une petite chambre, construite au dessus de la citerne, constituait un abri aux intempéries. La reconstruction du palace, dont seul subsistait le mur sud, fut le véritable gros morceau. Quatre étages sur cinq refaits, avec, sous le toit, une petite chambre à coucher et un débarras, au rez-de-chaussée la salle des chevaliers, une seconde salle en dessous et la cave avec les commodités au deuxième sous-sol.

L'esprit frondeur et contestataire des SACS se retrouve dans un épisode de ce chantier. Certains s'étaient prononcés pour l'installation de latrines, auxquelles d'autres étaient opposés. Puisque nous n'en avons pas eu pendant quarante ans, elles ne sont pas nécessaires. Les partisans du progrès l'emportèrent. Les adversaires jurèrent de ne pas en faire usage. De nos jours, les enfants respectent toujours le serment de leurs pères.

Bons Jurassiens

Les statuts de la Sacquerie prévoient qu'il faut être bon Jurassien pour en faire partie. A de rares exceptions près, cette disposition statutaire s'est révélée satisfaisante et la grande majorité des membres, orientés plutôt à droite, était des partisans du canton du Jura. D'ailleurs plus d'une réunion secrète d'importance dans le combat jurassien s'est

déroulé dans ces ruines. Les SACS s'honorent aussi de faire partie de cette race de gens qui se reproduisent de père en fils. En effet, aucune femme ne peut faire partie de la Sacquerie, même si elles sont admises dans les manifestations organisées au château. Toutefois, les enfants mâles des SACS sont automatiquement membres de la Sacquerie, une adhésion qu'ils doivent cependant confirmer à l'âge de 18 ans. A une ou deux rares exceptions près, la succession est assurée, si bien que l'entrée dans la société de nouveaux membres est rarissime.

Ouvert au public

Depuis quelques années, le château est ouvert au public tous les dimanches de la belle saison. Mais il faut faire attention au point de repère : le drapeau jurassien doit flotter sur le château...

canton de lucerne

Ouverture d'une école de paysannes dans le canton de Lucerne

Une nouvelle école de paysannes a été inaugurée à Schuepfheim dans le canton de Lucerne.

Le nombre sans cesse croissant d'élèves dans les écoles de Sursee et de Willisau ces dernières années avait fait apparaître la nécessité d'élargir les possibilités de formation professionnelle pour les futures paysannes. On s'attend à ce que ce nouvel institut ait une influence positive sur le développement de cette région de Suisse centrale, connaissant une certaine tendance à l'émigration rurale.

L'école de paysannes cherche à dispenser une formation analogue à celle de garçons, mais spécifique, afin de les préparer à leur rôle de partenaire d'un paysan. Actuellement, 22 filles âgées de 18 à 26 ans ont commencé le cours d'été qui dure 20 semaines et qui est conçu selon les normes définies par l'Office fédéral de l'Industrie des Arts et Métiers et du Travail (O.F.I.A.M.T.).

Cinq professeurs fixes et sept professeurs auxiliaires enseignent les disciplines pratiques et théoriques d'un programme diversifié et chargé. Le budget annuel de l'école s'élèvera à environ 130 000 francs.

canton de neuchâtel

A moins de FF 2'000. —

... La Suisse naturellement « Forfait neuchâtelois »

Neuchâtel, ville universitaire et médiévale, dominée par son château et sa collégiale, bordée par son lac — le plus grand de Suisse

— ne manque pas d'attrait et constitue, de par sa situation géographique entre lac et Jura, un excellent point de départ pour de belles excursions.

L'Office Neuchâtelois du Tourisme a imaginé un forfait valable durant toute l'année 1983 qui comprend :

- Sept nuits en chambre double, avec ou sans bain.
- Un apéritif de bienvenue.
- Une carte journalière pour une excursion sur les lacs de Neuchâtel, Morat et Bienne.
- Un billet pour une excursion en funiculaire à Chaumont.
- Une visite accompagnée de la vieille ville.
- Une entrée au Musée d'Ethnographie, et au Musée International d'Horlogerie à la Chaux-de-Fonds.

Le prix de ce forfait est de FF 1'154. — à 1'833. —, selon la catégorie d'hôtel choisie.

On peut séjourner au choix à Neuchâtel, à la Chaux-de-Fonds ainsi que dans 29 autres localités du canton de Neuchâtel.

La brochure « Forfait cantonal Neuchâtelois » peut être obtenue sur simple demande auprès de l'Office National Suisse du Tourisme, 11 bis, rue Scribe, 75009 Paris.

A propos de « La fée verte »

Absinthe : l'article 32 ter de la Constitution suisse deviendra-t-il centenaire ?

Il y a eu 75 ans exactement que les Neuchâtelois, par 11 634 non contre 6 337 oui, refusaient d'inscrire un nouvel article 32 ter dans la Constitution fédérale pour interdire le commerce de l'absinthe. Hélas pour eux, et bien que le canton de Genève et d'autres braves encore les rejoignirent dans ce carré de fidèles à la fée verte, ils furent majorisés. Par 241 078 voix contre 138 669, le peuple suisse inscrivit ce nouvel article dans sa charte. Il n'a rien à y faire, dira en substance le constitutionnaliste J.-P. Aubert dans son traité, parlant de l'art. 32 ter, ce « corps étranger qui charge et dépare notre loi fondamentale ».

Mais la critique portait sur l'article, et non sur l'interdiction en soi. Et elle s'expliquait par le fait que les citoyens de l'époque, n'ayant pas la possibilité de lancer une initiative législative (ils ne l'auraient toujours pas aujourd'hui), décidèrent de modifier la Constitution.

Beau succès : avec 168 000 signatures, jamais initiative n'avait été jusque là aussi largement soutenue. Dans le canton de Neuchâtel, ce fut une petite catastrophe. Le Val-de-Travers perdit quelque 200 emplois. C'est qu'une quinzaine de distillateurs résidaient dans ce district, dont certains utilisaient annuellement des centaines de kilos d'alcool à 95 degrés. La production atteignait 600 000 litres par an. Tous ou presque furent dispersés, partiellement dédommagés, et certains (comme les Pernod) partirent à l'étranger élaborer leur pastis.

L'interdiction avait été entraînée par l'augmentation de l'alcoolisme et de ses drames provoqués notamment par l'absinthe. Les autorités fédérales se virent un peu forcer la main par l'initiative. Elles auraient préféré d'autres mesures pour lutter contre ce « fléau » que l'initiative, « un essai législatif peu réfléchi des champions de l'abstinence », disait le message fédéral.

L'absinthe rendait-elle fou ? Certes la plante, à haute dose, transmet des substances toxiques pour le système nerveux. Et à l'époque, la boisson en question contenait plus d'absinthe qu'aujourd'hui où, selon les recettes, on additionne de l'anis, du fenouil, de la mélisse, du coriandre (anis étoilé), de l'hysopé, de la racine d'angélique, de la badiane, de l'anis vert, ou encore de la menthe poivrée.

L'interdiction entrée dans les mœurs, la fraude y fut aussi. Grâce à elle, tous les Neuchâtelois qui se respectent ont un peu de « bleue » au fond de leurs armoires, même l'actuel Président de la Confédération. C'est qu'en avoir et en boire n'est pas interdit. Seul le commerce est prohibé.

A époques régulières, les autorités ratissent la région et pincet les imprudents. Un important procès est au rôle du tribunal de district à Môtiers pour le 29 août prochain : importation frauduleuse de 70 000 litres d'alcool (3 millions de perte pour la Régie fédérale des alcools) et fabrication d'hectolitres d'absinthe. Ce sera le procès de deux gros trafiquants. Vingt plus petits attendent aussi leur tour pour passer au tourniquet.

Viendront peut-être alors les moindres, comme le patron de l'hôtel Dupeyrou à Neuchâtel, où mangea le Président français Mitterrand en avril dernier. Le dessert était à l'absinthe. C'est du moins ce que clama ce cuisinier avant qu'une instruction ne s'ouvre contre lui. Il est plus discret depuis lors. L'instruction va se terminer : elle contient suffisamment d'indices pour accuser l'homme de violation de l'article sur l'absinthe. Ou alors, si ce ne fut que de l'anisette, pour l'accuser d'escroquerie...

Pendant ce temps, une motion dort dans les tiroirs sombres de l'ordre du jour du grand Conseil. Son but ? Faire sérieusement analyser le breuvage pour ensuite déterminer et éliminer les toxiques. Il sera temps alors de déposer une initiative fédérale tendant à l'abrogation de l'art. 32 ter de la Constitution. La motion devrait être traitée d'ici 1985. Avec le temps nécessaire pour les analyses, les démarches fédérales, les travaux des Chambres et les labyrinthes administratifs, l'article visé a encore de belles années devant lui. Mais il pourrait ne pas devenir centenaire.

Nouvel exploit du « curé volant » le plongeon des 70 ans

Plusieurs milliers de personnes massées de chaque côté du Doubs, aux Brenets/NE et à Villers-le Lac (France), ont assisté au dernier

exploit de l'abbé Simon, surnommé « le curé volant ». A l'occasion de son 70^e anniversaire, cet abbé français, encore membre de l'équipe technique de France de plongeon de haut vol, s'est élancé du rocher de la Table d'Hercule (rive française) pour plonger dans le Doubs d'une hauteur de 14 mètres, puis de 17 mètres lors d'un second plongeon.

Quarante années plus tôt, l'abbé Simon, un homme au visage rond et doté d'un humour à toute épreuve, s'était élancé au même endroit d'une hauteur de 35 mètres. Il a tenu cette fois à rectifier l'altitude en fonction des années, ce qui ne l'a pas empêché de réussir tout de même un réel exploit. Le public a d'ailleurs chaudement ovationné le curé volant. Ces plongeurs de l'abbé mettaient un terme à une fête nautique franco-suisse qui a connu un vif succès des deux côtés du Doubs.



canton de st gall

**Il y a 500 ans
15 000 écus d'or
pour le comté de Sargans**

« Jörg grave zuo Werdenberg zuo Sargans » (Jörg comte de Werdenberg et de Sargans) vendait son comté le 2 janvier 1483, pour 15 000 écus d'or, aux 7 cantons confédérés Uri, Schwyz, Unterwald, Lucerne, Zurich, Zoug et Glaris, dont les écussons ornent encore le château de Sargans. Le pays, qui passe maintenant pour être le district le plus frondeur du canton de Saint-Gall, vit une année riche de commémorations diverses. La fête a pris des proportions telles que l'on attend d'elle la naissance d'un sentiment d'unité nouveau pour une région qui en avait peut-être été un peu dépourvue.

L'esprit frondeur des habitants du district de Sargans n'a cependant jamais cessé de se manifester et, cette année, le gouvernement saint-gallois a dû prier les organisateurs des manifestations du 500^e anniversaire de recourir à ses services pour adresser des invitations aux gouvernements d'autres cantons à participer aux festivités. Il est vrai qu'à la fin de l'ère napoléonienne la région de Sargans aurait préféré joindre son destin à ceux de Glaris ou des Grisons.

Ses habitants ont attendu d'être cédés aux 7 cantons pour prendre en main leur destinée. A l'époque de leur soumission aux comtes, on les tenait sous une étroite surveillance et le commerce avec l'extérieur leur était même interdit. Mais aujourd'hui les 8 communes du district ne tiennent pas rigueur à leurs anciens maîtres d'une certaine sévérité. Elles se félicitent d'une période de paix relative et d'une certaine sécurité. Mais en vendant son bien, le comte Jörg, dernier d'une lignée un peu inconsistante, les Montfort-Werdenberg-Sargans, rendait un fier service à Sargans et ses communes avoisinantes.

De nombreuses publications sont parues à l'occasion du 500^e anniversaire de la cession de Sargans aux confédérés. L'une d'entre elles, intitulée « Sarganserland 1483-1983, du comté au canton de Saint-Gall » retrace l'histoire du district et ses relations avec un canton qui désire, aujourd'hui plus qu'autrefois, les rendre aussi harmonieuses que possible. Le bonheur de Sargans d'appartenir au canton de Saint-Gall n'a pas toujours été évident. Un ouvrage contenant une étude sur un certain complexe d'infériorité des habitants du district de Sargans est là pour le rappeler.

Les cérémonies ont véritablement commencé avec l'ouverture du musée du pays de Sargans et l'assemblée de la communauté de la vallée. Le 4 septembre, on organise un grand cortège qui réunira des habitants des 8 anciennes communes en costumes de différentes époques, et les habitants seront conviés à assister, au même endroit, à une représentation théâtrale solennelle, une troupe se rendra dans les communes à bord d'un camion-théâtre pour y jouer un « Jubiläumsspiel ». Enfin, on procédera à l'inauguration du Bad Pfäfers, la seule construction baroque profane de notre pays si l'on excepte le palais Stockalper, à Brigue.



canton du tessin

**Luigi Generali nouveau président
de l'Association bancaire tessinoise**

Le conseiller aux Etats Luigi Generali, directeur de l'O.F.I.M.A. (Officine idroelettriche della Maggia SA, Locarno) et de la B.L.E.N.I.O. (Officine idroelettriche di Blenio SA, Olivone) a été nommé à Lugano, lors de l'assemblée ordinaire de l'A.B.T., nouveau président de l'Association bancaire tessinoise (A.B.T.).

Dans un communiqué, l'association précise que M. Generali succède à l'avocat Bixio Celio, décédé subitement le mois d'avril dernier. L'A.B.T. compte actuellement 18 membres et a pour but la défense des intérêts du secteur bancaire tessinois. M. Generali a récemment annoncé sa décision de ne pas se représenter aux élections fédérales du mois d'octobre prochain.



canton du valais

**Grâce à l'asthme...
vingt ans de festival Varga à Sion**

Le Valais et avec lui les milliers de personnes qui assistent aux concerts et les millions d'auditeurs qui écoutent à la radio ou à la télévision les retransmissions dans le monde entier, fêtent cette année les vingt ans du festival Tibor Varga. Vingt concerts sont pré-

vus de juin à septembre pour souligner un tel anniversaire.

Tout cela on le doit au simple fait qu'il y a vingt ans le célèbre violoniste et chef d'orchestre étranger Tibor Varga, sur le conseil d'un médecin, est venu s'établir en Valais pour soigner l'asthme de son fils Gilbert. Maître Varga s'est établi à deux pas de Sion sur les hauteurs de Grimisuat où il bâtit demeure. Connaissant sa renommée, M. Georges Haenni, compositeur lui aussi, lui demanda de donner des cours au conservatoire et ce fut la naissance du prestigieux festival international.

Pour marquer ce vingtième anniversaire, l'Association du festival a présenté à la presse une plaquette illustrant ses vingt ans de concerts qui valurent à Sion et au Valais en général d'abriter quelques-uns des orchestres les plus prestigieux qui soient. Sur le festival, sont venus se greffer par la suite le « Concours international de violon » et les « Heures musicales de l'académie de Sion » qui firent également la renommée de la « capitale du violon ».

« L'art — et la musique en particulier — nous rappelle que l'homme ne se limite pas aux besoins de la possession matérielle, que c'est dans le don de soi et l'expression créatrice qu'il grandit et s'épanouit. Puisse le festival Varga continuer à nous le rappeler en renouvelant chaque année notre joie » écrit-on à l'occasion de ce vingtième anniversaire.

**Les Valaisans font frémir
les Américains**

Récemment, une délégation d'industriels américains se trouvait en Valais pour assister aux premiers essais d'un engin entièrement nouveau destiné à créer les sensations les plus fortes dans les foires et parcs récréatifs du monde entier. Les entreprises Giovanola et Intamin, après des mois d'études et d'essais ont mis au point le « Swiss bob », manège géant de 180 tonnes, unique en son genre, dont les premiers exemplaires vont quitter la Suisse pour aller faire frémir les Américains. Les premières commandes ont été passées.

En présence des autorités cantonales et régionales, la réalisation de ce manège, que certains ingénieurs considéraient il y a une année encore comme « une idée folle », a été officiellement présentée. Il s'agit d'une construction en acier, qui peut recevoir 1 300 personnes par heure. Le manège recrée, à la vitesse de 60 km/heure, toutes les sensations des pistes de bob. Huit bobs pouvant être occupés chacun par six personnes sont catapultés sur des pistes métalliques. Ils entament le « circuit infernal » simultanément sur près de 500 mètres.

Les différents engins cherchent leur propre trajectoire selon un jeu de gravité et de forces centrifuges qui permettent de reconstituer, grâce à des calculs savants, les caractéristiques des pistes de bob. Ils affrontent des angles d'ouverture de 75 à 157 degrés avec

des inclinaisons de 34 %. Le parcours dure environ deux minutes. Un système électronique couplé à des freins de sécurité contrôle chaque bob et garantit le passage d'un seul véhicule sur le tronçon emprunté et empêche tout renversement de l'engin ou sortie de piste au moyen d'arceaux de sécurité. Les passagers sont fixés aux sièges au moyen de barres de sécurité verrouillées automatiquement.

Ingénieurs et industriels américains présents ces jours en Valais ont reconnu n'avoir jamais rien vu de tel Outre-Atlantique dans le domaine des sensations fortes. Même le Conseil d'état valaisan habitué pourtant aux sensations fortes... a tenu à expérimenter le prototype présenté dans les ateliers de Monthey.

Inauguration de la plus petite vigne du monde Jean-Louis Barrault, vigneron en Suisse

« Ici se trouve la plus petite vigne de la terre. 1,67 m. Cadastrée et notariée. Propriété de Jean-Louis Barrault. Don des Amis de Farinet » peut-on lire sur un bloc de marbre de 300 kilos à Saillon/VS. Cette vigne comprend trois cepts, soit un plant de fendant, un de pinot noir et une petite arvine. Elle domine toute la vallée du Rhône, face à l'historique donjon des comtes de Savoie.

Il a fallu des années de pourparlers entre Saillon, Sion, Berne et Paris pour créer cette parcelle qui a été reconnue finalement comme telle par les autorités cantonales et fédérales, le morcellement excessif des terres étant interdit en Suisse.

Le célèbre acteur français Jean-Louis Barrault en prendra officiellement possession lors d'une visite qu'il fera à Saillon en compagnie de Madeleine Renaud. Il en demeurera propriétaire jusqu'à sa mort, la vigne revenant ensuite aux « Amis de Farinet » qui l'offriront à une autre personnalité liée de près ou de loin au Valais ou à la vigne.

Cette vigne a été offerte à Jean-Louis Barrault du fait qu'il a tourné en Valais, notamment à Saillon, en 1938, le film inspiré du roman de C.-F. Ramuz et consacré à Farinet, « Le bandit au grand cœur », hors-la-loi devenu un symbole de la liberté et dont la mort tragique à l'âge de 35 ans, en avril 1880, dans les gorges de la région reste enveloppée de mystère, la tradition populaire voulant qu'il ait été abattu par les forces de l'ordre.

La « vigne à Barrault » a été inaugurée à Saillon à coups de feu et de sonneries de trompettes en présence du Président du Gouvernement M. Bernard Comby, de la fille de C.-F. Ramuz, de l'épouse du Président du grand Conseil et de divers invités et représentants de la population locale.

« Je suis fier et honoré de posséder sur sol suisse la plus petite vigne du monde, a écrit Jean-Louis Barrault. Votre geste me touche, m'enchanté.

Valais : le « village suspendu » relié au reste du monde

Isolé comme l'était jadis Isérables dans la partie romande du canton, littéralement suspendu au flanc des Alpes, le village haut-valaisan d'Unterbaech à 1 200 mètres d'altitude, au-dessus de Rarogne, est désormais relié... au reste du monde par route carrossable. Unterbaech n'était jusqu'à ce jour desservi que par un chemin muletier et par un téléphérique. Une route de sept mètres de large, parfaitement goudronnée, permettant même le passage des cars a été inaugurée en présence des autorités cantonales, communales et des réalisateurs de l'œuvre.

Cette réalisation va servir à n'en pas douter les intérêts touristiques d'un village de 400 habitants qui souffrait jusqu'ici, été comme hiver, de son isolement. Les travaux ont duré plusieurs années. Plusieurs habitants de la commune ont déjà leur voiture pour gagner la vallée du Rhône.

LIBERTÉ
ET
PATRIE

canton de vaud

Mort du Professeur Jean-Pierre Taillens

Le Dr Jean-Pierre Taillens, professeur honoraire de l'Université de Lausanne, est décédé à l'âge de 73 ans dans le chef-lieu vaudois. Il fut doyen de la faculté de médecine de 1954 à 1956 et professeur honoraire depuis le 1^{er} octobre 1975.

Né à Lausanne en 1910, Jean-Pierre Taillens était docteur en médecine de l'Université de Lausanne, après avoir effectué des stages à Berlin, Fribourg-en-Brisgau, Berne, Zurich et Bâle. Il devint chef de clinique ORL en 1942, et professeur d'otorhinolaryngologie une année plus tard, puis professeur ordinaire et chef du service universitaire d'ORL de 1953 à 1975.

Auteur de plus de 120 publications et de 150 conférences, le Pr Taillens présida la société suisse d'ORL de 1966 à 1968, la société internationale d'ORL, la société de broncho-œsophagologie, et de gastroscopie de langue française et l'International broncho-œsophagological Society. Président d'honneur de la section d'ORL de la « Pan american medical society », il était membre correspondant des sociétés française et belge d'ORL, de la société royale de médecine de Londres, du Collegium ORL et de la société latine d'ORL.

Un petit train vaudois qui peut transporter tous les blindés de l'armée suisse

Les premiers transports d'obusiers blindés pour la place d'armes de Bière (VD) ont été confiés au chemin de fer régional Bière-Apples-Morges (BAM) et ce sont 88 M-109 qui ont été acheminés par boggie transporteur, de Morges à Bière, en 1982. Les essais de transport de chars Centurion s'étant révé-

lés concluants, cette compagnie ferroviaire peut désormais prendre en charge tous les types de blindés de l'armée suisse.

La mise en service des boggies transporteurs a permis d'accroître le trafic de véhicules militaires sur cette voie ferrée de 1 600 tonnes en 1981 à 4 100 tonnes en 1982. En outre, grâce à l'introduction des bons pour militaires, plus de la moitié des recrues de la place d'armes de Bière (600 à 800 sur 1 200) ont pris le train pour les congés de fin de semaine, soit quatre fois plus que les années précédentes.

Le BAM a spectaculairement redressé sa situation depuis une dizaine d'années, en augmentant le nombre des voyageurs transportés de 301 000 en 1974 à 471 000 en 1982 (30 000 de plus l'année écoulée) et le trafic de marchandises de 27 000 tonnes en 1974 à 55 000 tonnes en 1982 (10 000 de plus l'année dernière).

Pour les trois quarts de siècle du Théâtre du Jorat

L'extraordinaire aventure du Théâtre du Jorat a débuté il y a septante-cinq ans à Mézières. Pour marquer cet anniversaire, le comité, présidé par M. François Jomini, juge cantonal vaudois, a décidé de mettre sur pied une série de manifestations, du 2 au 4 septembre prochain.

Elles débiteront le 2 septembre par un grand concert transmis en direct par la Télévision romande. Les chœurs de la Radio et Pro Arte interpréteront « Henriette », de Gustave Doret et René Morax, ainsi que l'oratorio d'Arthur Honegger et René Morax, « Le Roi David ». L'Orchestre de chambre de Lausanne prêter son concours à cette manifestation, qui ne sera pas publique, exception faite des sociétaires et invités. Le 3 septembre, ce concert sera redonné à l'intention des mélomanes et amis du Théâtre du Jorat.

Le dimanche 4 septembre, un vaste rassemblement choral réunira un millier de chanteurs vaudois, qui se produiront dans le village de Mézières et dans la « Grange sublime » où le Théâtre du Jorat vit depuis 1908. Le Chœur du Théâtre du Jorat interprètera plusieurs œuvres qui ont marqué l'histoire de cette institution culturelle connue bien au-delà des frontières suisses.

canton de zoug

L'école de musique de Zoug Un modèle du genre

Quand, dans les années 60, on ouvrit toute une série d'écoles de musique en Suisse et ailleurs en Europe, la petite ville de Zoug pouvait se vanter d'une expérience de 150 années déjà. La musique des cadets qui en est ressortie existe aujourd'hui depuis 125 ans. Bonne raison pour célébrer cette institution connue comme un cas modèle.

Même dans le pays de Zoug, il n'est pas aussi évident qu'il ne paraît parfois, que la musique soit un don très répandu et qu'elle soit bien exercée. Ainsi, les directeurs des chœurs furent officiellement blâmés en l'an 1699, parce que l'instruction du chant laissait à désirer. Mais hormis les anecdotes de ce genre, il n'est d'ailleurs pas aisé de trouver des points de repères dans les archives sur l'époque de la fondation de l'école de musique.

L'archiviste zougois, Christian Raschle a effectué un travail minutieux de recherche pendant des mois. Il en est résulté un fascicule célébrant l'anniversaire de l'école de musique, contribution à une représentation globale de la vie culturelle de Zoug. Il n'a pas réussi à dater de manière précise la fondation de l'école, mais une chose est sûre : Quand Napoléon Bonaparte — avec certaines arrières-pensées — formula son idée sur la musique : « La musique a, de tous les arts, l'influence la plus profonde sur l'âme et le législateur devrait en tenir compte et la soutenir le plus possible », il est probable qu'il ait déjà pu compter avec des disciples dans la ville de Kolin.

Il est possible que la naissance ait eu lieu en 1810 après que la Révolution française eût fait de l'éducation un domaine de plus en plus étatisé. L'instruction de la musique à Zoug reçut une base financière et le soutien de la commune par la création d'un fonds pour la formation des étudiants en musique. Dès lors les leçons de musique n'étaient plus un privilège des gymnasiens ou des enfants de bonne famille. La ville, comptant alors 3 000 habitants, représentait une exception dans le paysage suisse par ce type d'encouragement de la musique.

Le goût du représentatif qui se développait au cours du XIX^e siècle, ainsi qu'un nombre croissant de fêtes, étaient un facteur positif pour le développement de l'école de musique. Il est vrai qu'en 1858, la constitution d'une musique des cadets n'avait rien d'exceptionnel dans la jeune Confédération : des lieux d'importance similaire comme Olten, Glaris, Zuzach, Baden ou Porrentruy avaient également incité à l'organisation des jeunes joueurs d'instruments à vent. Mais à Zoug, l'enthousiasme pour des organisations de jeunesse para-militaire resta dans des limites étroites, et la musique des cadets donna plutôt dans le genre orchestre.

Le XX^e siècle réussit quand même de transformer les cadets de Zoug en organisation para-militaire. En 1929, les anciens uniformes furent remplacés par de nouveaux, en étoffe grise de l'armée. Il fallait passer par des inspections d'uniformes et d'instruments régulièrement, et en 1931, le règlement stipulait même que des « cadets plus âgés, appliqués et assidus » seraient nommés sous-officiers. Ce n'est qu'au cours des années 60, que les cadets se séparèrent de tout lien militaire. Et qui aurait pensé, en 1858, que presque 120 ans plus tard, l'asso-

ciation militaire deviendrait presque une musique autonome de jeunes.

Concernant les raisons de l'image prestigieuse de l'école de musique de Zoug, son directeur actuel Sales Kleeb indique plusieurs causes : « L'Ecole a des racines profondes dans la population, et ceci depuis longtemps, parce qu'elle n'a jamais été élitiste ou snob, et parce qu'elle réussit à relier tradition et popularité. A cela s'ajoute évidemment la bonne situation financière de la ville, ce qui rend possible un enseignement bon marché ». Les dépenses annuelles de 1,5 millions de francs ne sont couvertes qu'à raison de 25 % par les frais d'écologie. Aujourd'hui, on enseigne à l'école les branches les plus diverses. Les élèves sont formés au jeu d'ensemble que ce soit dans le chœur des enfants, dans le chœur des adolescents, dans l'orchestre des élèves, dans le « band » des débutants ou justement dans la musique des cadets. Sales Kleeb considère ce type d'activité collective comme indispensable. Environ 80 fois par année, les groupes de musiciens de l'école se produisent en public.

Quand le boom des écoles de musique se développait au cours des années 60, les Zougois étaient en train d'effectuer une grande réorganisation. Encore aujourd'hui, environ 30 demandes arrivent chaque année au centre de musique de Neustadt, cherchant à savoir plus sur « la recette » du succès. Ces demandes ne proviennent pas seulement d'écoles de musique suisses, mais également d'écoles du Liechtenstein, d'Allemagne fédérale, de France et d'Autriche. Un autre chiffre témoigne de l'importance de l'école de musique pour la vie culturelle de Zoug. Au cours des années écoulées, 85 à 90 pour cent de tous les élèves des écoles de la ville ont suivi des leçons de l'école de musique une fois ou l'autre.

A VENDRE A Château d'Oex (près Gstaad, Suisse) Petit immeuble

comprenant :

- 1°) magasin dépendance
- 2°) studio,
- 3°) studio combles.

Ecrire :

Banque et Caisse d'Epargne
Pays d'Enhaut, 1837 Château d'Oex
(Suisse).

1983

« les dix commandements » du Messager Suisse

1. Lisez attentivement le M.S. car périodiquement — une fois par trimestre — il contient des nouvelles officielles qui remplacent les communiqués de l'Ambassade, jadis envoyés personnellement.

Réglez le plus rapidement possible votre abonnement. Prix F. 100.— ;

Ab. de soutien : à partir de F. 110.— par c.b. au nom de la F.S.S.P. M.S.

2. Indiquez toujours votre ancienne adresse notre fichier étant classé par code postal.
3. Précisez si vous êtes un nouvel abonné ou s'il s'agit d'un renouvellement.
4. Ecrire nom et adresse en lettres majuscules.
5. Pour tout renseignement joindre un timbre pour la réponse.
6. Changement d'adresse : Prière de nous envoyer un timbre de F. 2.— (un minimum).
7. La date des rappels d'abonnement correspond toujours à celle de votre premier versement.
8. Si vous ne recevez pas votre n^o, informez-vous auprès de votre bureau postal (nous ne sommes hélas pas responsables des grèves perlées...)
9. N'oubliez pas de signer chèque et c.c.p. Eh oui, vous êtes parfois distraits...
10. Faites connaître à vos amis suisses ou français qui aiment la Suisse notre publication. Et n'oubliez pas notre publicité dont nous avons également besoin. Tarifs à votre disposition.